

Compte rendu du conseil municipal du 27/06/2016

Début de la séance à 20h30.

Présents : Didier Sarciat, Jean Michel Yvora, Eric Bertran, Yvon Loubelle, Gérard Broccoli, Eric Larroquette, Francis Planté, Dominique Fialon, Monique Claverie, Marilynne Lassalle

Absents excusés ayant donné pouvoir : Sandrine Lozinguez, Lilian Capéra, Pierre Lasserre
Secrétaire de séance : Eric Bertran

1 - Délibération du vote de modification des taux des 3 taxes 2016

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal, dans sa délibération du 14 avril 2016, envoyée en Préfecture le 15 avril 2016, a décidé de voter, en toute connaissance de cause, un taux illégal des taxes, notamment celui du Foncier Non bâti pour l'année 2016, sachant pertinemment que la règle du lien de la TFNB avec la Taxe d'Habitation ne le permettait pas.

Aussi, par un mail laconique du 20 avril 2016, le service du contrôle budgétaire de la Préfecture nous demandait, je cite, « de rectifier le taux de foncier non bâti, qui ne peut dépasser 12.76 % et corriger la délibération.... ».

Le 25 avril, une réponse en RAR a été faite à Madame Le Préfet afin d'expliquer nos constats et ce que nous pensons être une erreur de leur part d'avoir laissé passer les délibérations du vote des taux en 2002 et 2003 sans observation.

Le 24 mai, nous recevions de la part de Mme Le Préfet, un courrier, en RAR également, visant à justifier l'application rigoureuse de la réglementation en vigueur au contrôle de la légalité des délibérations de la commune de Saubusse. Il nous est également demandé de rectifier la délibération et l'état fiscal 1259 correspondant, dans le délai de recours de deux mois courant à partir de cette date.

Aussi, pour régulariser la situation et ne pas impacter, par notre ténacité, nos administrés redevables, M. le Maire demande à son conseil municipal de délibérer à nouveau en reconduisant les taux de l'année 2015.

Taxe d'habitation : 13,35% (TH)

Taxe sur le foncier Bati : 7,45 % (TFB)

Taxe sur le Foncier Non Bati : 12,76 % (TFNB)

Adopté à l'unanimité

2 - Décision d'un recours sur contrôle de la légalité des délibérations de vote des taux des taxes 2002 et 2003.

M. le Maire demande à son Conseil Municipal l'autorisation de consulter un cabinet d'avocats spécialisés dans le domaine du droit des impôts locaux afin d'engager une procédure en réparation à l'encontre de l'état.

Adopté à l'unanimité

Manifestations à venir : <http://saubusse.fr>

14 juillet animations place du village : barrique républicaine

Les Mercredis 20 et 27 Juillet ainsi que les 3, 10 et 17 Août à 19h et Finale le 17 Août à 20h : Tournoi de pelote basque Basco Landais tous les mercredis de juillet et d'août.

Dimanche 18 septembre

Un Chanteur et ses Compagnons pour aider l'église de Saubusse ...

L'association Sainte Thérèse de Saubusse soutient la commune pour collecter des dons, en vue de la restauration de son église du treizième siècle, classée aux monuments historiques.

Le chanteur David Olaizola et ses compagnons lanceront cette souscription le 18 septembre 2016, journée du patrimoine, en offrant un concert dans l'église de Saubusse.

Que vous soyez particulier, entrepreneur, artisan etc...

Vous pouvez devenir acteur et apporter votre participation tout en bénéficiant d'une réduction d'impôt.

Plus de renseignements sur le site de la commune saubusse.fr

Dimanche 25 septembre 2016 : vide grenier de Saubusse au bourg

Clôture de la séance à 22H10